

WE.CONNECT

Société Anonyme

3, avenue Hoche
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 4 juin 2024 – 6^{ème} résolution

ISH Audit Conseil
198, avenue Victor Hugo
75116 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

WE.CONNECT

Société Anonyme

3, avenue Hoche
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 4 juin 2024 – 6^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de la société WE.CONNECT,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% des actions composant le capital de votre société par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

En application de la loi, nous vous signalons que, ayant pris connaissance tardivement des informations et documents définitifs nécessaires à son établissement, le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des associés dans le délai prescrit par l'article R. 225-150 du code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 24 mai 2024

Les commissaires aux comptes

ISH Audit Conseil

Deloitte & Associés

 *Jonathan Cabessa*

 *Sébastien Pleyne*

Jonathan CABESSA

Sébastien PLEynet